

CARTE D'IDENTITE / PASSEPORT ADULTE

SUR RDV OBLIGATOIREMENT : pour la demande et la remise

RDV en ligne: http://www.mairielesrousses.fr/cadre-de-vie/cni-et-passeport.html

Merci de venir avec votre dossier complet qui doit comporter :

\square Formulaire dématérialisé de $rac{ extstyle{pré-demande} \ extstyle{en}}{ extstyle{ligne}}$ via le site ANTS :
https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscire
Bien suivre toute la procédure et ne pas oublier de valider à la fin afin de recevoir le mail avec la référence de dossier (chiffres et lettres).
man avec la rejerence de dossier (chijfres et lettres). <u>ATTENTION</u> : en cas de demande afin d'obtenir le nouveau format de carte d'identité,
bien indiquer le motif <u>RENOUVELLEMENT POUR FRANCE IDENTITÉ</u> lors de votre pré-
demande en ligne
\square En cas de perte ou de vol de <u>la carte d'identité</u> , vous devez acheter un timbre fiscal
d'un montant de 25€ via le site : https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp + remplir le
document de perte de carte d'identité en ligne sur le site : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630 ou déclarer le vol auprès de la gendarmerie
Vous devez impérativement l'imprimer et l'apporter
□Timbre fiscal (uniquement pour le passeport) d'un montant de <mark>86€</mark> . Il peut être
acheté en ligne en même temps que la pré-demande ou dans un bureau de tabac
□Une planche de photos <u>NEUVES</u> de moins de 6 mois <u>jamais utilisée pour un autre</u>
titre d'identité et homologuée « pièce d'identité »
□Apporter votre carte d'identité et / ou votre passeport actuel
□Acte de naissance de moins de 3 mois s'il s'agit d'une première demande
□En cas de changement d'état civil :
- Mariage : Apporter l'acte de mariage
 Divorce : Apporter le jugement ou convention de divorce Décès : Apporter l'acte de décès de l'époux ou épouse
\Box 1 justificatif de domicile : facture de moins de 1 an : EDF, EAU, Téléphone, Taxe foncière (sauf échéancier et impôts sur le revenu)
Pour les enfants majeurs habitants de chez leurs parents ou un tiers :
Justificatif de domicile d'au moins un des parents
Attestation d'hébergement manuscrite
Carte d'identité ORIGINALE au nom de la personne qui délivre le justificatif de
domicile
IMPORTANT: La prolongation de 5 ans est valable que pour les personnes majeures.
Certains pays n'acceptent pas la prolongation de la CNI. Veuillez-vous renseigner en
amont selon votre destination de voyage.

RDV le : à